

Le SIGERLy, accélérateur de transition énergétique sur vos territoires

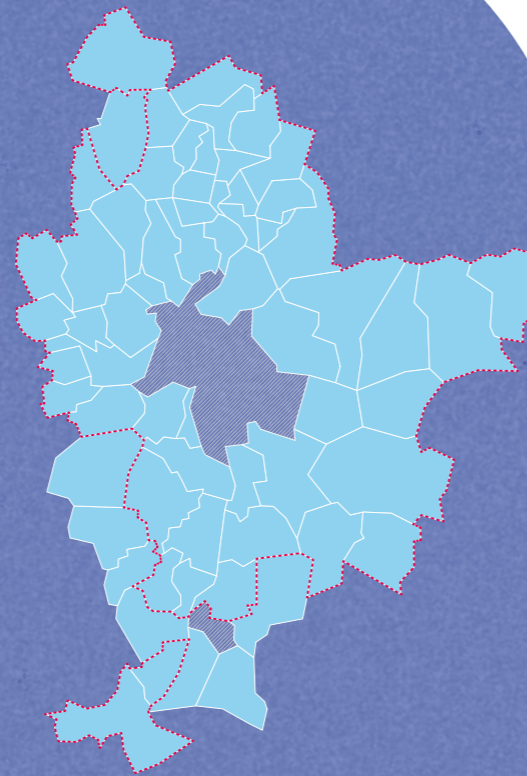


Fort de plus de 90 ans d'expérience, le SIGERLy est l'**autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz** sur son territoire (AODE).

Il accompagne la **Métropole de Lyon et 65 communes** dans leur **transition énergétique**, en agissant sur la performance des bâtiments, l'éclairage public et la qualité des réseaux.

Il soutient également le développement des énergies renouvelables et de la mobilité électrique.

Acteur public aux côtés des collectivités, le SIGERLy apporte des compétences technique, juridique et financière pour sécuriser leurs décisions **et accélérer leurs projets au service d'un territoire plus durable.**



961 000 habitantes

Plus de 70 M€ de dépenses annuelles

576 km²

La Métropole de Lyon
Communes non adhérentes au SIGERLy

Service public de l'énergie **INTÉRÊT GÉNÉRAL**
SOBRIÉTÉ **Pilotage énergétique** **PROXIMITÉ** **Solidarité**
Maîtrise des dépenses publiques
ENERGIE DÉCARBONÉE
Expertise territoriale
FACILITATEUR

ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Rénover, entretenir et moderniser le parc lumineux.
- Adapter l'éclairage aux usages et à la biodiversité.

+ 83 000 points lumineux gérés | 59 % Led

PERFORMANCE DU BÂTIMENT

- Accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique.
- Exploiter efficacement les bâtiments publics.

2 100 bâtiments suivis énergétiquement

PHOTOVOLTAÏQUE

- Favoriser le développement d'installations solaires.
- Soutenir l'autoconsommation.

MOBILITÉ DURABLE

- Favoriser le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour les 8 communes rhodaniennes.

20 points de recharge électriques



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

AMÉLIORER LA SOBRIÉTÉ ET PERFORMANCE ÉNERGETIQUES

ADAPTER LES RÉSEAUX D'ÉNERGIES

SÉCURISER LA GESTION DE L'ÉNERGIE

DÉPLOYER LES SOLUTIONS ÉNERGETIQUES DE DEMAIN

DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

- Garantir l'accès à une énergie de qualité et la bonne gestion des réseaux.
- Contrôler les concessionnaires ENEDIS et GRDF.
- Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique.
- Adapter les réseaux aux enjeux climatiques et énergétiques de demain.

7 800 km de réseaux électriques et 2 600 km de réseaux gaz

DISSIMULATION COORDONNÉE DES RÉSEAUX

- Enfouir les réseaux électriques.
- Coordonner l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

80 % des réseaux électriques enfouis

ACHATS D'ÉNERGIE

- Accéder à des groupements d'achats de gaz et d'électricité performants.
- Bénéficier d'un cadre sécurisé et facilité.

+ 66 millions € d'achats d'énergie/an

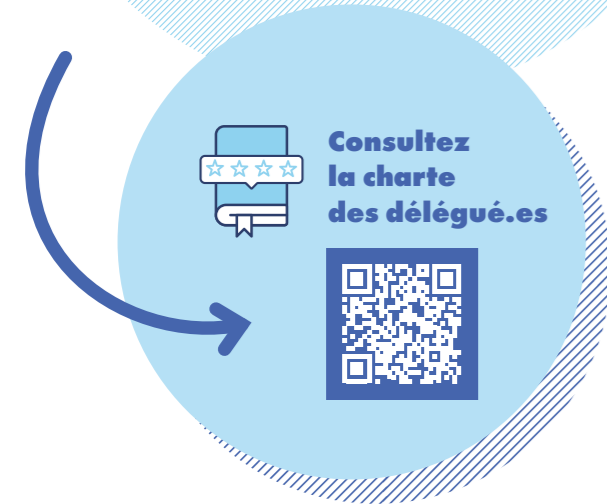
www.sigerly.fr
communication@sigerly.fr



Être délégué.e

Un rôle stratégique, collectif et engagé

Devenir délégué.e, c'est représenter sa collectivité et contribuer activement aux orientations énergétiques du territoire.



1. UN RÔLE STRATÉGIQUE
 Le /la délégué.e prend part aux décisions du syndicat :
 • vote au comité syndical ;
 • participation aux commissions ;
 • examen des dossiers techniques et financiers ;
 • décisions sur les investissements et programmes d'actions.
 Il/elle contribue à des choix qui engagent durablement les communes.

2. UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE
 Relais entre sa commune et le SIGERLy, il /elle :
 • fait remonter les besoins locaux ;
 • informe son conseil municipal ;
 • valorise les dispositifs et projets du territoire ;
 • participe à la solidarité entre communes.
 Il/elle agit dans une gouvernance partagée du service public de l'énergie.

3. UN ENGAGEMENT PERSONNEL
 Nul besoin d'être expert : l'intérêt pour les enjeux énergétiques suffit.
 Le /la délégué.e s'informe, participe aux temps d'échanges proposés par le syndicat, s'appuie sur l'expertise des équipes et assure une présence active aux instances.
 Son engagement renforce la qualité des décisions et l'efficacité de l'action publique.

Les collectivités membres désignent en conseil leurs représentant.es au SIGERLy :

- 20 délégué.es titulaires + 20 délégué.es suppléant.es pour la Métropole de Lyon
- 1 délégué.e titulaire + 1 délégué.e suppléant.e pour les communes

Les frais de déplacement pour participer aux comités sont remboursés

85 délégué.es titulaires composent **LE COMITÉ SYNDICAL**

🕒 4 ou 5 fois par an

- Vote le budget
- Définit les orientations politiques
- Fixe le fonctionnement du SIGERLy
- Assure le suivi et l'évaluation

LE BUREAU

🕒 1 fois par mois

- Élu lors du comité d'installation
- Exerce les compétences déléguées par le comité
 - Suit les actions du SIGERLy
 - Oriente les dossiers stratégiques

LE/LA PRÉSIDENT.E

- Représente le SIGERLy
- Exécute les décisions du comité
 - Dirige l'administration
- Prépare et met en œuvre les actions

8 VICE-PRÉSIDENT.ES

- Reçoivent une délégation du/de la Président.e
- Suivent les dossiers de leur délégation

LES COMMISSIONS

Représentant.es **désigné.es sur volontariat** lors du comité qui suit le comité d'installation

On distingue les

- commissions **décisionnelles** (CAO)
 - 🕒 Selon les seuils des marchés
- de **dialogue** et coordination territoriale (CCSPL et CCPE)
 - 🕒 Minimum 1 fois par an
- et **préparatoires** (Commission générale)
 - 🕒 Avant chaque comité

Quorum pour délibérer :

- Bureau : **5 membres**
- Comité : **34 membres** (délibérations d'intérêt commun)
- + 4 autres **quorums** distincts (compétences particulières)

Calendrier du renouvellement 2026

30 mars - 30 avril :
 Désignation des délégué.es en conseil municipal ou métropolitain, transmission de la délibération au SIGERLy et complétion du formulaire de renseignements en ligne.

20 mai :
 Comité d'installation du SIGERLy avec l'élection des Président.e et Vice-président.es.

17 juin :
 Comité syndical consacré à la désignation des membres des différentes commissions.